

## CAHIER DES CHARGES

A la suite de la convention tripartite signée ce jeudi 21 décembre 2017 à l'Inspection Académique entre la DSDEN 69 - Comité Tennis de table 69 - Comité USEP Rhône – Métropole de Lyon, nous vous proposons ce cahier des charges pour l'organisation de la rencontre USEP 69 Tennis de Table dans la continuité du document pédagogique de référence annexé à cette convention.

La rencontre USEP sera basée sur le principe pédagogique du « Défi coopétitif » à titre expérimental.

### Rencontre à Villeurbanne le lundi 5 février ou à Lyon 7°, Gerland le mardi 6 février 2018

#### Horaires de la rencontre:

- 9h15-9h45 = accueil des participants;

- 09h45 - 10h00 = consignes;

- **10h - 12h15 = rencontre sportive /ateliers ludiques ;**

- 12h15 = fin de la rencontre du matin.

12h15 -13h = pique nique et accueil des classes de l'après midi;

- 13h-13h15 = consignes;

- **13h15 - 15h30 = rencontre sportive / ateliers ludiques ;**

- 15h30 - 15h45 = fin de la rencontre, retour dans les écoles.

#### Transport :

Les classes bénéficieront des tickets TCL pour le déplacement (hors classes Villeurbannaises).

#### Organisation de la rencontre :

La rencontre sera organisée en 2 parties :

- rencontre sportive coopétitive (1h);

- rencontre sur les ateliers ludiques (défis par équipe / coopération / sensibilisation au handicap) (3 x 20'=1h).

#### Consignes générales :

- Les classes du matin ou de l'après midi pourront manger leur repas tiré du sac sur place.

- L'enseignant-e devra prévoir une répartition des élèves du moins débrouillé au plus débrouillé.

Cette répartition nous permettra de constituer des poules de niveau de 4 ou 5 enfants / poule selon le nombre de classes présentes.

- Chaque poule jouera sur une table. Une feuille de route par poule guidera les élèves et leur permettra de garder trace des résultats (matches + ateliers) ;

- Chaque enfant jouera au minimum 3 matches en 11 points avec 2 services chacun en alternance.

- Le premier serveur est défini par tirage au sort.

- Les élèves ne jouant pas sont à l'arbitrage et à la gestion des cartes coopétitives.

- Il n'y aura pas de classement individuel ou par classe. Chaque classe recevra un diplôme de participation et une dotation pédagogique par AS USEP d'école engagée.

**USEP Rhône-Métropole de Lyon**

Tél :04 72 60 04 76

[www.usep69.org](http://www.usep69.org)

@USEP\_69

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré**

### Le Défi coopétitif :

Sur la base du travail réalisé par l'équipe EPS 1<sup>er</sup> degré du Tarn, les cartes proposées ci-dessous ont été élaborées par les groupes départementaux EPS du département de l'Ain et du Rhône.

Le défi coopétitif sera mis en œuvre en situation de match lors de la rencontre USEP Tennis de table :

- Pour rétablir un certain équilibre dans la situation de jeu ;
- Lorsque l'un des joueurs est en difficulté (lors d'un écart de 4 points, puis 6 points).

L'élève en difficulté peut choisir entre deux types de cartes :

- soit un « **coup d pouce** » qui lui est destiné (une carte destinée à l'aider) ;
- soit un « **coup d'éclat** » (une carte qui lui permet d'imposer une contrainte supplémentaire à l'adversaire).

Les poules les moins débrouillées pourront jouer avec des balles adaptées sous réserve que les 2 joueurs en s'en d'accord.

### En complément :

- Nous vous invitons à :

- ✎ prendre connaissance du document pédagogique de référence en Tennis de table sur notre site [www.usep69.org](http://www.usep69.org) dans la rubrique « Documents pédagogiques ».
- ✎ Initier les enfants à l'utilisation des cartes coopétitives (ci-dessous) en situation de match.

- Vous trouverez les contenus des ateliers et l'organisation détaillée de la rencontre ci-joint.

- Les classes participantes à la rencontre du 6 février rencontreront et assisteront à l'entraînement de Maxim Thomas, pongiste handisport, médaillé aux Jeux Paralympiques.

Pour l'équipe d'organisation

Sportivement,  
Ervin TURSIC, Délégué USEP Rhône – Métropole de Lyon

